

# Politique d'archives de La Boîte Rouge VIF

12 décembre 2025

Cette politique constitue l'engagement de La Boîte Rouge VIF vis-à-vis nos collections d'archives. Il s'agit de la fondation sur laquelle repose nos sept protocoles d'archives. Il s'agit de notre mission, de notre vision et de nos valeurs en lien avec la gestion archivistique.

## Protocoles d'archives de La BRV

La Boîte Rouge VIF a développé un ensemble de protocoles pour guider les agents de La BRV à comment bien gérer la documentation que nous avons générée, dans le respect de notre mandat, notre vision, nos objectifs et les principes tels que énoncés dans cette politique.

[Protocole d'archivage de projets en cours](#)

[Protocole d'archivage AV](#)

[Protocole de tri](#)

[Protocole de classification et indexation](#)

[Protocole de préservation numérique](#)

[Protocole d'accès et d'utilisation des archives](#)

[Protocole de don d'archives](#)

---

## Mandat – Vision – Objectifs - Principes - Rôles et responsabilités

### Mandat de La BRV

La création, la préservation et l'utilisation des archives sont essentielles au mandat de La Boîte Rouge VIF. Depuis sa fondation en 1999, La BRV œuvre au soutien des communautés dans la médiation et la transmission de leurs patrimoines. Nous avons accumulé une quantité importante d'archives vidéo, sonores, photographiques et autres dans le cadre de divers projets développés en collaboration avec des organisations et des communautés autochtones au Québec, au Canada et à l'international. Lors des projets, les paroles, les gestes et les lieux culturellement signifiants sont enregistrés par le biais d'échanges et de partages avec les aînées, les porteurs de savoir, les jeunes, et d'autres membres de la communauté. De cette manière, les langues et les visions du monde autochtones sont « documentées » en même temps d'être pratiquées à l'heure actuelle. Le riche matériel co-créé qui en découle est une référence importante pour les communautés autochtones qui veulent garder et exprimer leurs langues et cultures à leur manière.

L'engagement de La BRV entend une bonne gestion de ces « archives vivantes » pour que les générations actuelles et futures puissent en bénéficier. Notre **stratégie d'archives** fait partie intégrale de de notre mandat de contribuer activement à la transmission culturelle des Premiers Peuples en rendant accessibles ces archives dans l'espace et dans le temps.

### **Vision d'archives de La BRV**

- ❖ Que les organismes autochtones aient la capacité de s'approprier pleinement leurs archives en appui à la souveraineté et au bien-être des communautés.
- ❖ Qu'on actualise le potentiel des archives autochtones en tant qu'outils de vérité, de justice, et d'éducation dans la société.
- ❖ Que les archives soient des sites d'apprentissage et des sources de reconnexion avec *toutes nos relations*.
- ❖ Que les archives stimulent la mémoire des langues et des savoirs autochtones et nous encouragent à continuer de les pratiquer.

### **Objectifs de la stratégie d'archives de La BRV**

- ❖ Faciliter l'accès et la mise en valeur des archives de La BRV dans la réalisation de nos productions de transmission culturelle et de celles de nos membres, partenaires et collaborateurs ;
- ❖ Faciliter l'utilisation éthique des archives pour mieux faire connaître les réalités autochtones ;
- ❖ Répondre justement aux demandes provenant des membres, partenaires et collaborateurs de La BRV et des communautés autochtones qui recherchent des images d'archives contemporaines de leurs familles et communautés ;
- ❖ Respecter les droits de propriété, contrôle, accès et possession des communautés autochtones par rapport à leurs archives partagés avec nous ;
- ❖ Développer et partager notre expertise en matière de gestion archivistique par le biais d'un accompagnement personnalisé aux organismes autochtones souhaitant se réapproprier leurs propres archives ;
- ❖ Créer des outils d'apprentissage en gestion et recherche d'archives spécialement conçus pour le milieu autochtone au Québec ;
- ❖ Développer les ressources et partenariats nécessaires pour assurer une gestion pérenne de nos archives ;

- ❖ Participer activement au Comité d'archives autochtones que nous avons co-fondé, et à d'autres moyens qui se présentent pour la concertation et l'action collective concernant les archives et les patrimoines autochtones.

## Principes de décolonisation d'archives autochtones

La Boîte Rouge VIF s'engage à collaborer avec ses partenaires et avec les organismes et communautés autochtones au Québec pour mettre en action les principes de « souveraineté des données autochtones », notamment les [principes PCAP du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations](#) et les « [CARE Principles for Indigenous Data Governance](#) » du Global Indigenous Data Alliance.

**Propriété – Contrôle – Accès – Possession**  
**Collective Benefit – Authority to Control – Responsibility – Ethics**  
**(Bénéfice collectif – Pouvoir de contrôler – Responsabilité – Éthique)**

Les principes PCAP et CARE affirment les droits des Premiers Peuples à contrôler les processus de collecte et d'application d'information à leur sujet, données qui sont entre autres représentées dans les archives. Ils affirment leurs droits de protéger et de s'approprier de l'information qui les concerne et des savoirs qui leur appartiennent, au bénéfice des communautés, de manière à ce qu'ils soient ancrés dans leurs visions du monde respectives. Ces principes affirment le rôle crucial de l'information et des archives dans l'autodétermination et dans la souveraineté autochtone.

Nous soutenons la [Stratégie régionale de gouvernance de l'information des Premières Nations au Québec](#). Nous sommes également conscients d'initiatives internationales pour décoloniser les archives globalement, telles que les [Protocols for Native American Archival Materials](#) et de la [Déclaration d'Adélaïde Tandanya](#), et des réseaux tels que le [Collaboratory for Indigenous Data Governance](#), le [Indigenous Archives Collective](#) et le [Global Indigenous Data Alliance](#). Ces appels à l'action et réseaux de solidarité sont une source d'inspiration pour continuer les concertations au niveau local et national, afin de développer des pratiques d'archives qui respectent les protocoles propres aux Premiers Peuples au Québec et ailleurs avec qui nous travaillons.

## Rôles et responsabilités

Tous les agents de La Boîte Rouge VIF (employés et contractuels) sont responsables de prendre connaissance de notre Politique d'archives et de réaliser leurs tâches et responsabilités connexes telles que détaillées dans nos Protocoles d'archives.

Les Archivistes de La BRV sont responsables de former et de sensibiliser les agents de La BRV à notre Politique d'archives ; d'encourager le respect des Protocoles d'archives par l'ensemble de l'équipe ; de répondre aux questions de leurs collègues quant à la gestion documentaire et des archives ; de maintenir la Politique et les Protocoles d'archives et de les ajuster au besoin ; et de continuer d'avancer la Stratégie d'archives de La BRV, incluant la participation active dans le Comité d'archives autochtone, le développement d'outils de partage de connaissances en gestion d'archives, et l'accompagnement offert aux organismes et communautés autochtones en matière de l'accès aux archives et de la gestion d'archives.

La Direction de La BRV est responsable d'appuyer les Archivistes et à l'équipe dans le respect de notre Politique d'archives, et de collaborer à assurer les ressources nécessaires pour effectuer la bonne gestion documentaire et le traitement efficace de nos collections d'archives à La BRV.